Des solutions transparentes

Réalisé par

G2C environnement

Zone Artisanale des Chemins Croisés
Rue René Cassin
62223 SAINT LAURENT BLANGY

COMMUNE DE LAUNOIS-SUR-VENCE
DEPARTEMENT DES ARDENNES

PLAN LOCAL D'URBANISME

NOTICE SANITAIRE

PIECE 6.2.1/6



Identification du document

Elément		
Titre du document	Notice sanitaire	
Nom du fichier	6.2.1-Notice-sanitaire_Launois-sur-Vence.doc	
Version		
Rédacteur	ADM	
Vérificateur	FRW	
Chef d'agence	TM	



SOMMAIRE

1. EAU POTABLE 4
1.1. Situation actuelle 4
1.1.1. Production 4
1.1.2. Distribution 4
1.1.3. Consommation 5
1.1.4. Protection des captages 5
1.2. Prévisions 5
1.2.1. Estimation des besoins quantitatifs 5
1.2.2. Estimation en matière d'adduction 6
2. EAUX USEES 6
2.1. Situation actuelle 6
2.1.1. Prévisions 7
3. RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES 7
4. LA GESTION DES DECHETS 7
4.1. Situation actuelle 7
4.1.1. Collecte des déchets 7
4.1.2. Traitement des déchets et décharges 7

1. EAU POTABLE

1.1. Situation actuelle

1.1.1. Production

L'alimentation en eau potable de la commune est assurée par une station de pompage des eaux souterraines située sur la commune de Jandun à proximité de la limite communale avec Launois-sur-Vence au nord-est du territoire.

La station de pompage appartient au Syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Vence qui regroupe les communes de Jandun, Launois-sur-Vence, Neuvizy, Raillicourt, Barbaise et Touligny.

En 2008, la capacité de production de la station est en moyenne de 555 m^3 par jour.

	Station de Jandun				
Année	2003	2004	2005	2006	2008
m^3 produits	185 708	172 525	182 242	203 094	201 595
m^3 produits / jour	508	471	499	556	555

Le rendement s'élève à 67,1%.

L'eau de la commune est stockée :

- dans un réservoir semi-enterré de 500 m^3 implanté à la côte de Jandun qui est raccordé par une conduite de refoulement de 150 mm de diamètre et d'une longueur de 500 mètres
- et d'un réservoir de 200 m^3 situé à la Fosse à l'Eau.

Le réseau potable de la commune ne connaît pas de problèmes d'alimentation.

1.1.2. Distribution

Le réseau de distribution dessert l'ensemble des zones urbanisées de la commune. Le village est desservi par une conduite de 150 mm de diamètre en provenance du réservoir de 500 m. Les canalisation desservant les secteurs habités du bourg et des hameaux ont des diamètres de 150 mm à 53/63 mm (dans les prolongements de réseaux). La plus grosse canalisation traversant le bourg mesure 150 mm de diamètre.

Le hameau de Maupas est alimenté par une canalisation de 40 mm et le hameau de la Fosse à l'eau est alimenté par une canalisation de 53 / 63 mm desservie par une canalisation de 150 mm provenant de la station de pompage.

1.1.3. Consommation

Les consommations et productions annuelles d'eau potable du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de la Vence sont les suivantes :

Année	2005	2006	2008
Volumes prélevés par le syndicat	182 242 m^3	203 094 m^3	40 779 m^3
Rendement	68%	65,3%	67,1%
Volumes vendus pour Launois-sur-Vence	24 008 m^3	25 910 m^3	28 050 m^3
Consommation moyenne/hab de Launois-sur-Vence	94 l/j/hab	102 l/j/hab	106 l/j/hab

Le rendement est égal à la différence entre le volume produit et le volume consommé : il peut s'expliquer par les pertes inhérentes à la qualité physique du réseau, les éventuelles erreurs de mesures, l'utilisation sauvage des bornes incendie...

La consommation journalière moyenne est donc d'environ 106 l/j/habitant en 2008.

1.1.4. Protection des captages

Le point de captage présent sur la commune de Jandun génère un périmètre de protection défini par arrêté préfectoral du 17/02/1997. Le périmètre de protection éloigné concerne une parcelle du territoire située en limite communal au nord-est.

1.2. Prévisions

1.2.1. Estimation des besoins quantitatifs

L'objectif du PLU tend à une croissance soutenue de la population actuelle de Launois-sur-Vence d'ici 2020 soit environ 850 habitants.

1) Besoins liés à la population accueillie

Sur la base d'une hypothèse de consommation moyenne de l'ordre de 106 l/j/habitant (la consommation des habitants de Launois-sur-Vence en 2008) pour une population de 850 habitants, les besoins de la commune de Launois-sur-Vence en eau potable seront donc de 90 m^3/j (850x106 l/j/hab) contre 76 m^3/j (720 x 106 l/j/hab) en 2008.

2) Besoins liés à la défense incendie

La défense incendie nécessite impérativement (circulaire interministérielle n°465 du 10 décembre 1951) une réserve de capacité de 60 m^3/h pendant 2 heures soit 120 m^3.

3) Besoins totaux

Par conséquent les besoins totaux à assurer sur la commune de Launois-sur-Vence s'élève à 210 m^3/jour.

Le réservoir présent de 200 m^3 à la Fosse à l'eau ainsi que le réservoir de 500 m^3 permet d'accueillir dans de bonne condition la future population.

Il convient de souligner que le hameau de la Péreuse et la zone 2AU du Château ne sont pas situés à l'intérieur d'un périmètre couvert par une borne incendie. La commune devra envisager de réaliser une nouvelle borne incendie en préalable à l'urbanisation de la zone d'urbanisation future du Château.

1.2.2. Estimation en matière d'adduction

Adduction des zones d'extension du bourg :

La zone AU de la rue Pierrepont du bourg est déjà raccordée par une canalisation de 75/90 mm.

Concernant la zone 2AU située au lieu-dit « le Château », la commune devra prévoir un raccordement au réseau d'eau potable.

2. EAUX USEES

2.1. Situation actuelle

L'ensemble du territoire communal est en assainissement autonome, ainsi les eaux usées sont traitées individuellement.

L'étude préalable (1ère tranche) à un schéma directeur d'assainissement a été élaboré sur la commune dont la station d'épuration est envisagée dans le secteur du Grand Parny au sud du bourg. Les travaux n'ont cependant pas encore commencé.

Le schéma directeur de juin 2005 fait été du choix pour la commune de se doter de l'assainissement collectif dans le bourg et dans les deux hameaux (la Fosse à l'eau et Bellevue) puis en assainissement non-collectif pour l'habitat diffus.

Périmètre retenu pour l'assainissement collectif



2.1.1. Prévisions

L'accueil de nouveaux habitants est préférentiellement envisagé dans le bourg.

L'assainissement des eaux usées émanant des nouveaux habitants de la commune sera réalisé par la mise en place d'installations autonomes tant que les travaux de réalisation de l'assainissement collectif n'ont pas commencé.

3. RÉSEAU DE COLLECTE DES EAUX PLUVIALES

La commune de Launois-sur-Vence possède un réseau d'eaux pluviales qui couvre l'ensemble du bourg et une partie du hameau de la Fosse à l'eau.

Ce réseau sert d'exutoire à de nombreux assainissements, il est d'ailleurs appelé « égout » par bon nombre d'habitants. Il existe deux exutoires au niveau du hameau de la Fosse à l'eau (deux « gouffres ») et cinq exutoire au niveau du bourg (le ruisseau de la Péreuse, la Vence en trois points différents, l'étang situé au niveau du hameau du Château qui se jette dans la Vence.

4. LA GESTION DES DECHETS

4.1. Situation actuelle

La commune adhère au Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de l'arrondissement de Rethel (SICOMAR) qui regroupe une centaine de communes dans le département. Il assure la collecte et le traitement des déchets des communes adhérentes.

4.1.1. Collecte des déchets

La collecte des déchets est réalisée une fois par semaine. Le tri des déchets est réalisé à la source et collecté par un circuit séparatif. La collecte des déchets recyclables est organisée trois fois par mois :

- pour le verre,
- pour le plastique et conserve,
- pour le carton et papier.

Le SICOMAR achemine les déchets à la station de transfert de Sorbon (près de Rethel).

4.1.2. Traitement des déchets et décharges

Les déchets sont traités à la décharge de contrôle de classe II d'Eteingnères près de Rocroi par la société ARCAVI.

Pour le tri sélectif, les déchets sont également acheminés à Eteingnères.